

Plateforme cantonale du 28 mars 2025

MUNICIPALITE DE SAVIESE *délivrance d'une autorisation d'exploiter*

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Municipalité de Savièse porte à la connaissance du public que M. Charles Henri Zuchuat, domicilié à Savièse, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Immeuble sur la parcelle no 3605, à la rue de St-Germain 23, à Savièse
Enseigne	: Café Restaurant de l'Union
Prestations	: service traiteur et offre de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à emporter et/ou à livrer
Heures d'ouverture et de fermeture	: du dimanche au jeudi, de 6h30 à 24h00 vendredi et samedi, de 6h30 à 1h00
Raison sociale	: La Perle des Alpes Sàrl
Début de l'activité	: dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Municipalité de Savièse – rue de St-Germain 50 – 1965 Savièse, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 28 avril 2025.

Savièse, le 28 mars 2025

L'ADMINISTRATION COMMUNALE